

DDM-2023-077 :

Date : 20/04/2023

Objet : Contrat de cession du spectacle intitulé « Ella & Stick » au Centre culturel Sidney Bechet le 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023

Publiée le

21 AVR. 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire de Grigny,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

**Considérant** l'orientation de la ville de Grigny en matière de politique culturelle,

**Considérant** les termes du contrat formulé, par l'association La Mouette Rêveuse, représentée par sa Présidente, Madame Marion CHENETIER-ALEV, sise 7 rue de la Motte à CHALON-SUR-SAÔNE (71100), à la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

**Décide,**

**D'accepter** la proposition de l'association La mouette rêveuse pour la réalisation du spectacle « Ella & Stick » les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 02 juin 2023 au Centre Culturel Sidney Bechet, pour 3 représentations par jour, soit 9 représentations au total,

**De signer** le contrat de cession de spectacle pour un montant global et forfaitaire de 6 000 € net,

**Précise** que le contrat prend effet à sa date de notification et se termine à l'issue de la dernière représentation,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal,

**Précise** que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

**La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**